

Marseille - Lyon - Toulouse

AGENCE D'INFORMATION CINÉGRAPHIQUE

N° 12 - Samedi 20 Mars 1943

Organe au Service du Cinéma Français

Treizième Année - Le Numéro : 2 frs

PROBLÈMES DU JOUR

CRITIQUE ET PUBLICITÉ

Je n'ai nullement l'intention de perpétuer ici la vieille querelle qui oppose les partisans de la critique pure à ceux qui croient au contraire que la critique est chose inutile. Cette querelle existe et persiste depuis le jour où Louis Delluc fonda la première rubrique de cinéma dans un journal quotidien de Paris, querelle qui ne fut jamais vidée à fond et qui ne le sera sans doute jamais, car même si des décisions officielles intervenaient dans ce domaine, les rancunes personnelles demeureraient toujours. Ce que je voudrais aujourd'hui, c'est prendre prétexte de deux faits récents pour mettre au point — ou tout au moins pour essayer de mettre au point — la question critique-publicité telle qu'elle se présente dans la corporation. Quel est le rôle du critique ? Guy de Maupassant en a donné une définition que l'on ne saurait surclasser. La voici :

« Il faut que, sans parti-pris, sans opinions préconçues, sans idées d'école, sans attache avec aucune famille d'artistes, il comprenne, distingue et explique toutes les tendances les plus opposées, les tempéraments les plus contraires, et admette les recherches d'art les plus diverses. »

Rien de plus clair, de plus précis. Toutefois, contrairement à certains confrères parmi lesquels nous rangerons Eva Elie, nous croyons que cette définition, idéale pour les critiques littéraires et critiques d'art, ne convient pas à celui dont le métier est de rendre compte des films nouveaux. Au cinéma, il n'y a pas lieu d'expliquer, ni de préparer le spectateur à la réception de ses impressions. Évidemment, un critique connaissant le passé du cinéma et son histoire aura plus de possibilité et plus d'autorité pour dire ce qu'il pense d'une œuvre nouvelle, mais nous ne croyons vraiment pas que le cinéma exige — sauf dans des cas exceptionnels — une explication préalable à chaque film. Tous les goûts sont dans la nature et une fois que le spectateur éventuel connaîtra le sujet du film et ce que le critique pense de la réalisation technique, il saura s'il doit aller voir ce film ou plutôt l'éviter.

Seulement, voilà : chaque fois qu'un critique de revue cinématographique dit du mal d'un film, le producteur, le distributeur ou même le directeur du cinéma qui donne de la publicité à cette revue, rouspète. Il trouve que le journal qui accepte de publier des placards de publicité, doit donner

l'ordre à ses collaborateurs de couvrir le film de fleurs ou tout au moins de ne pas l'égratigner. C'est ici que se placent les deux incidents dont j'ai parlé plus haut et qui sont à la base du présent papier. D'une part, un directeur d'agence a protesté dernièrement parce que dans une publication, au cours d'un article rétrospectif, on avait dit la vérité concernant la médiocrité d'un film qui, de l'aveu même de ce directeur, a déjà terminé sa carrière et a fait d'excellentes recettes. D'autre part, un directeur de salle s'est désabonné à une autre revue parce qu'il trouve indécent d'"égreiner" des films, alors que la revue en question vit du cinéma. A quoi riment ces arguments ? Verra-t-on jamais un éditeur se désabonner à « Candido » ou couper les vivres à « Gringoire » sous prétexte que Georges Maréchal ou Robert Havard de la Montagne ont trouvé mauvais un ouvrage édité par lui ?

Pourtant, en dehors de son rôle d'informateur, le critique cinématographique a un rôle historique à jouer. Comment pourrions-nous aujourd'hui connaître la valeur des films anciens si un Emile Vuillermoz ou un Léon Moussinac avaient obéi à ce genre de contingences publicitaires ? On a d'ailleurs essayé de les y contraindre, mais heureusement sans succès. Souvenez-vous que Jean Pascal avait dû, à un certain moment, faire suivre la rubrique des films nouveaux dans « Cinémagazine » de la mention : « Aucune publicité n'est admise dans cette rubrique ». Je suis d'autant plus à l'aise pour parler de ces choses dans le journal de son fils, que celui-ci, désireux d'éviter tout conflit de ce genre, a adopté la formule d'hebdomadaire d'informations sans critiques de films. Mais que l'on se souvienne aussi du bouillonnant André de Reusse qui, vingt années durant, réussit à garder son franc-parler dans « Hebdo-Films », insérant parfois des critiques extrêmement sévères et violentes, à côté de pages entières de publicité pour le même film.

Quoi qu'on en dise, cela n'est pas incompatible. Le critique n'émet qu'une opinion forcément personnelle qui n'a pas toujours de répercussions sur les recettes du film — ah ! ces recettes ! — mais qui représente une certaine valeur historique. Les exemples sont là pour le prouver. Un film comme « La Symphonie d'une Grande Ville », de Walter Buttman, œuvre que tant de critiques

ADEMAI BANDIT PAR GENEROSITE

Après avoir été aviateur et avoir vécu au Moyen-Âge l'incroyable Adémaï est devenu bandit. Pour cela, il a fallu évidemment que recommencât la collaboration un moment interrompue de Noël-Noël et de Paul Colline.

Et celui-ci vient d'écrire un scénario dont les cocasses péripéties se déroulent en Corse et dont le principal personnage Adémaï est bandit d'honneur.

Mais ce n'est pas là seulement l'originalité de ce film. Ce qui mérite d'être connu, c'est que les producteurs du film, comme le metteur en scène, comme Colline lui-même, de même que la plupart des interprètes, sont tous des prisonniers libérés. La Société éditrice s'intitule d'ailleurs « Les Prisonniers Associés ».

De la gaité d'abord !

Pour leur premier film, tous ces hommes qui ont vécu de longues heures douloureuses hors de France, ont voulu néanmoins réaliser une œuvre gaie.

Autour de Noël-Noël, il y aura Georges Grey, Guillaume de Saxe, Alexandre Rigault, René Genin, Gaby Andreu et plusieurs K. G. Pour la figuration, on a également fait appel à des prisonniers libérés. Quant à la musique, elle a été écrite par Tiarko Richepin dans le Stalag où il est encore prisonnier.

sacreront chef-d'œuvre immortel, fut un « four » retentissant, et je connais un pays où, d'autre part, le plus éminent des critiques qualifia le « Napoléon » d'Abel Gance du « meilleur film de la semaine ». Dans le premier cas, la presse n'avait rien pu faire, dans le deuxième, le critique s'était trompé, comme cela peut arriver à tout le monde. Mais nous croyons fermement qu'il est dans l'intérêt, même immédiat, même commercial, des distributeurs de laisser à la critique une véritable liberté d'action et même de l'exiger. D'abord, parce qu'un éreintage en règle d'une production incite le public à aller voir par lui-même, ensuite parce que mieux vaut une belle engeulade que le silence. Chaque distributeur possède des chefs-d'œuvre et des navets. Le jour où toute la critique emploiera les mêmes superlatifs pour parler de ses navets que pour glorifier ses chefs-d'œuvre, le distributeur n'aura plus qu'à se suicider... professionnellement parlant.

Charles FORD.

Nos Informations...

PARIS

— L'équipe du « Voile Bleu » : François Campeaux et Jean Stelli, vient de se reformer pour la réalisation de « La Valse Blanche », dont le premier tour de manivelle vient d'être donné avec Julien Bertheau, Lise Delamare, Marcelle Génat, Aimé Clariond, Ariane Borg, Alerme, Raymond Cordy, etc.

— Georges Lacombe poursuit au studio des Buttes-Chaumont la réalisation de « L'Escalier sans fin », avec Pierre Fresnay et Madeleine Renaud dans les deux principaux rôles.

— Comme nous l'avons déjà annoncé, M. Raoul Plouquin, ancien directeur du C.O.L.C., vient définitivement de constituer sa société de production. Les « Films Raoul Plouquin » vont bientôt réaliser deux productions, à savoir : « Le Ciel est à nous », scénario d'Albert Valentin dialogué par Charles Spaak et que Jean Grénuillon réalisera avec Charles Vanel et Madeleine Renaud, et « L'Homme qui porte la Mort », d'Alfred Machard, adapté par Pierre Roche. Cette deuxième production, dont le metteur en scène n'est pas encore désigné, sera interprétée par Charles Vanel, Paul Bernard, Charles Granval et Bernard Blier.

— Louis Daquin, qui vient de se voir attribuer le prix de la Société des Auteurs de Films, pour sa réalisation de « Nous les Gosses », prépare son prochain film. Il s'intitulera « Premier de Cordée ». Comme le titre l'indique, l'action de ce film aura son cadre en haute montagne. Il est probable que Jean-Louis Barrault incarnera le héros de cette histoire.

— Parmi les sorties en exclusivité à Paris, il faut noter : « Les Allées blanches », « Secrets », « L'honorable Catherine », « Le Navire blanc », « La Ville dorée », « L'Auberge de l'Abbaye » et « La Grande Marinière ».

MARSEILLE

— Fernandel, après avoir tourné sous la direction d'Yvan Noé, plusieurs scènes de « La Cavalcade des Heures », vient de terminer une première série de spectacles de music-hall dans les principales villes de la zone sud ; il vient de partir pour Paris où il commencera la réalisation de son film « Adrien ».

— Cette semaine, on note sur les écrans marseillais : au « Capitole », l'œuvre délicieuse de Claude Autant-Lara, « Le Mariage de Chiffon » ; au « Majestic » et au « Studio », un excellent policier, « Documents Secrets », avec Raymond Rouleau et Marie Déa, et une bonne reprise au tandem « Pathe-Rex », avec « Désirée Clary ».

— Pour marquer la présentation de « Les Affaires sont les Affaires » et de « La Grande Marinière », M. Held, directeur de l'agence marseillaise d'Éclair Journal, avait réuni quelques amis, à l'heure de l'apéritif, au bar d'un grand hôtel du centre de la ville. Cordiale réunion où il fut beaucoup question des mérites des films que l'on venait de présenter.

NICE

— Gilles Grangier poursuit la réalisation en extérieurs de « Adémaï bandit d'honneur », à Vence et à Saint-Jeannet.

— Jean Delamoy va commencer « L'Éternel Retour », de Jean Cocteau, avec Jean Marais (Tristan), Madeleine Sologne (Yseult), Jean Murat (Marc), Yvonne de Bray, Sylvie, Saturnin Fabre, Roland Toutain, Junie Astor et le main Piéral.

— En première vision, très bonne semaine de « L'Amant de Bornéo » (Escorial-Excelsior). Deuxième semaine de « Patricia » (Paris-Forum). Troisième semaine de « Bienfaiteur » au « Rialto » et au « Casino ». Au « Mondial » : « La Sérénade du Souvenir ».

— Poursuivant la réalisation de « La Cavalcade des Heures », Yvan Noé vient de s'installer aux studios de Saint-Laurent-du-Var, où il tournera plusieurs scènes dont Jean Chevrier et Gisèle Pascal seront les principaux interprètes.

— Cette semaine, outre « Le Roi s'amuse » et « Sang viennois », « Le Mariage de Chiffon » débute au « Mondial » sous d'heureux auspices.

— Les « Mystères de Paris », deuxième version parlante de l'ouvrage touffu d'Eugène Sue, seront tournés en avril par Jacques de Baroncelli aux studios de la Victorine. L'adaptation et les dialogues seront de Paul Vialar. Principaux interprètes : Marcel Herrand (Rodolphe), Coëdel (le Chourineur), Marguerite Moreno (La Chouette).

— En deuxième vision, belles reprises de « Histoire de rire » (2 semaines au « César »), « Le Puritain » (2 semaines au « Marengo »), « La Bandera », « Le Journal tombe à 5 heures », « L'Enfer des Anges » et « Nous les Gosses ».

— M. Thiry a fait, au C.I.M.E., une conférence sur le Cinéma dans ses applications scientifiques ; il parla notamment de l'œuvre de Marey.

— Marie Bell et Jean Chevrier sont venus interpréter à Nice « Les Nuits ». Dans les cabarets : Monique Joyce, Paul Meurisse, Daniel Clérie, etc. J. F.

BIENTOT « LA BONNE ÉTOILE »

« La Bonne Étoile », la belle œuvre de Jean Boyer qui a permis à Fernandel de composer probablement son meilleur rôle, sortira bientôt sur nos écrans.

A Marseille, c'est le « Capitole » qui s'est assuré l'exclusivité de ce film, il composera son programme à partir du 31 mars.

« Bonne Étoile » sortira pour Pâques à Toulouse sur l'écran du « Plaza ».

Rappelons que le film de Jean Boyer fut réalisé d'après un scénario de Jean Manse, adapté pour l'écran par Jacques Chabannes et dialogué par Thyde Monnier. Parmi ses interprètes, « La Bonne Étoile » compte, avec Fernandel, Janine Darcey, Delmont, Andrex, Genin, Carette, Clairette, Arius, etc.

LES AIGUILLES TOURNENT...

« La Cavalcade des Heures » se poursuit ; après celles qui s'inscrivent sur les plateaux des studios de Marseille, avec Fernandel, Meg Lemonnier, Félix Oudard et Pierrette Caillot, Yvan Noé, assisté de Louis Pascal, continue à en faire tourner les aiguilles. Les nouvelles heures sont maintenant vécues par Jean Chevrier et Gisèle Pascal et toujours mesurées par Pierrette Caillot. Les scènes qui se rapportent à ces nouvelles heures viennent d'être entreprises à Nice aux studios de la Nicca. D'autres suivront qui feront vivre Charles Trenet, Ladoumègue, Madeleine Sologne, Jean Murat, Charpin, Pierre Louis, Mady Berry, Pauline Carton.

DE TABARIN AU BAL MABILLE

Sous la direction de Georges de Trebert, le frère de « Mademoiselle Swing », les girls de Tabarin se produisent au Bal-Mabilille dont l'exacte reconstitution sera le clou de « Monsieur des Lourdes ».

L'orchestre joue des airs entraînants, les femmes sont jolies, pas farouches. Les figures du quadrillé se succèdent dans une atmosphère d'insouciance. Si le drame est là tout près, nul ne soupçonne sa présence. La fête continue, Georges de Trebert, grand blessé de guerre (il a perdu l'usage d'un bras, mais il n'a pas renoncé pour autant à la danse acrobatique qui est toute sa vie) a réglé avec soin les danses.

L'ART DE PERDRE SON TEMPS...

Il n'est personne pour ignorer l'œuvre d'Henry Murger, « La Vie de Bohème », pleine d'une fantaisie spirituelle et facile qui en fait tout le charme. C'est une délicieuse apologie de la presse et du désordre. On y enseigne l'art subtil de faire des dettes, des farces, et de perdre son temps futilement...

Et quand on s'est bien divertit, on conclut qu'il n'y a vraiment qu'une méthode pour arriver dans la vie : être travailleur et ordonné. Marcel L'Herbier ressuscite pour nous à l'écran les personnages typiques de cette œuvre dont les noms : Rodolphe, Marcel, Schauvard et Coline, sont devenus des synonymes de « Bohème ». Ils sont incarnés par Louis Jourdan, André Roussin, Alfred Adam et Louis Salou. Quant à l'immortelle Mimi, c'est la grande vedette italienne Maria Denis qui a été choisie pour l'incarner ; Gisèle Pascal est devenue Musette et Suzy Delair donne ses traits à Phémie.

Madeleine Renaud

L'ESCALIER SANS FIN

Pierre Fresnay

Production "MIRAMAR"

film
LOYE

"Clair-Journal" présente...

Le film des grosses recettes

LES AFFAIRES SONT LES AFFAIRES

LYON 22, Rue de Condé Franklin 05-65	MARSEILLE 103, Rue Thomas National 23-65	TOULOUSE 10, Rue Claire Paulhac Tel. 221-36
---	---	--

SELECTION CINÉGRAPHIQUE DES SUD-QUEST

TOULOUSE

Mireille BALIN
André LEFAUR
Louisa GARLETTI
et
Tino SCHIPA
dans

TERRE DE FEU

Un Film de
Marcel L'HERBIER

LA FEMME PERDUE

Triomphe et triomphera partout...

CEA
UFA

Deux films dont le succès s'affirme chaque jour

Promesse à l'Inconnue

La Croisée des Chemins

Sté Marseillaise des Films Gaumont
(Anciennement les Films Marcel Pagnol S.A.)

G

NOEL-NOEL dans

Adémaï

Bandit d'Honneur

MIDI Cinéma Location MARSEILLE

ADOURMEZ FILMS LYON

MIDI Cinéma Location TOULOUSE

Une angoissante œuvre policière

SON FILS

La vie douloureuse d'un père dont le fils est saisi dans un engrenage criminel...

Marseille Lyon Toulouse

AGENCE D'INFORMATION CINEGRAPHIQUE

N° 12 - Samedi 20 Mars 1943

Organe au Service du Cinéma Français

Treizième Année - Le Numéro : 2 frs

C. O. I. C.

ETAT FRANÇAIS
VILLE DE MARSEILLE
Extrait du Registre des Arrêtés.
Nous, Préfet délégué à l'Administration de la Ville de Marseille ;
Vu la loi du 5 avril 1884, notamment l'article 97, 6° ;
Vu la loi du 8 décembre 1941 ;
Vu le décret du 7 février 1941 portant règlementation de la défense contre l'incendie des établissements ouverts au public ;
Vu le rapport de la Commission communale de sécurité en date du 29 octobre 1942 ;

Considérant que pendant les périodes de chômage de canal, certains établissements ne présentent pas les conditions de sécurité prescrites par le décret du 7 février 1941.

Arrêtés :
Article premier. — Sur toute l'étendue du territoire de la commune de Marseille, est interdit au public, pendant les périodes de chômage du canal d'alimentation en eau de la Ville, l'accès des salles de spectacles et des établissements cinématographiques dont les installations de premier secours en cas d'incendie ne sont pas branchées sur la conduite de la Ville, dite « double canalisation ».

Art. 2. — Cette interdiction n'est pas applicable aux établissements cinématographiques dont les installations sont branchées sur le réservoir conformément aux prescriptions de l'article 158, 2° paragraphe, du décret du 7 février 1941.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté sont immédiatement exécutoires.

Art. 4. — Le Directeur des Services techniques, le Commissaire central, le commandant du Bataillon des Mariniers-Pompier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel Municipal et affiché aux lieux habituels.

Fait à Marseille, le 16 février 1943.
Le Préfet délégué à l'Administration de la Ville :
Signé : TLLISILLE.

Note du Service du Contrôle des recettes et de la Statistique
TENUE DU REGISTRE DE COMPTABILITE

Il est rappelé à l'attention de MM. les Exploitants que le registre spécial de comptabilité qui leur a été délivré par le C.O.I.C. doit être tenu avec le plus grand soin en tenant compte des instructions suivantes :

1° Mise à jour obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1942.
Les exploitants qui ne l'auraient pas encore effectuée sont priés de faire le nécessaire d'urgence.

2° Les pages récapitulatives numérotées de 1 à 4 sont en général laissées en blanc.

Cette partie du registre doit être remplie à la fin de chaque programme et au moins une fois par semaine si ce programme est consacré plusieurs semaines.

Ces résultats sont reportés sur une seule ligne par semaine ou par programme en remplissant exactement chaque colonne.

Les exploitants pratiquant des prix de places passibles du droit de timbre

(prix supérieurs à 10 fr.) mentionneront les mêmes renseignements sur deux lignes :

— La première ligne indiquant la recette brute, déduction faite des timbres ;
— La deuxième ligne, le montant des dits timbres.

Un arrêté de ces comptes devra avoir lieu tous les trimestres (fin mars, juin, septembre, décembre), le jour de changement de programme suivant immédiatement le dernier jour du trimestre. Les totaux doivent correspondre au résultat de chacun des trimestres.

3° A partir de la page n° 6, il y a lieu de se conformer strictement au modèle n° 1 représentant la page 6, situé au début du registre. Les recettes à indiquer doivent être journalières et non hebdomadaires, en indiquant la date respective des jours de séances dans les colonnes réservées à cet effet.

4° La plus-value résultant de l'augmentation des prix des places devra être prise en charge par catégorie de prix (y compris les taxes producteurs et suppléments) à la page 5 du livre de recettes, c'est-à-dire dans chaque série le nombre de billets à utiliser au 1^{er} février 1943, multiplié par la majoration.

Exemple :
Série à 8 fr. portée à 10 fr. (du n° 6.872 au n° 10.000) 3.128x2=6.256
Série à 10 fr. portée à 12 fr. (du n° 3.520 au n° 6.000) 2.480x2=4.960
Série à 12 fr. portée à 14 fr. (du n° 2.508 au n° 5.000) 2.492x2=4.984

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Par une note parue dans la presse corporative du 23 janvier 1943, nous recommandons à MM. les Exploitants d'envisager le changement de programme le mercredi au lieu du jeudi.

Le second paragraphe de cette note, demandant aux directeurs de cinéma de la ville de Marseille d'apporter aux maisons de distribution, dès le mardi matin, le programme ayant terminé la semaine, a pu laisser croire que notre demande ne visait que la seule ville de Marseille.

En attendant qu'une décision soit prise, il est toujours demandé d'envisager le changement de programme le mercredi pour toutes les salles de la région de Marseille.

Les exploitants qui voudraient appliquer cette mesure dès maintenant doivent s'entendre avec leurs distributeurs de films sur les conséquences de la modification du jour de changement de programme.

CHANGEMENT SUPPLEMENTAIRE DE PROGRAMME

Une note parue dans le journal « Le Film », n° 48, du 12 septembre 1942, prévoyait l'autorisation d'un changement supplémentaire de programme chaque semaine :

1° Pour les salles se trouvant seules dans leur localité et ne jouant pas tous les jours, à l'exception de celles qui, trop proches d'une localité voisine, risqueraient de gêner l'exploitation des salles existant dans cette localité.

2° Pour les salles situées dans les stations thermales ou balnéaires (pendant la saison seulement).

M. le Secrétaire général du C.O.I.C. vient de nous donner l'accord du Comité de Direction pour que cette facilité soit étendue à la zone Sud.

MM. les Exploitants répondant à ces conditions et qui désireraient bénéficier de cette mesure devront en adresser la demande au C.O.I.C.

Par ailleurs, nous informons MM. les Exploitants des petites localités ne jouant pas habituellement le jeudi, qu'à l'occasion de l'Ascension, ils pourront adresser une demande pour obtenir un programme supplémentaire, étant entendu que la fermeture du mardi reste obligatoire et que les trois séances minimum à assurer avec ce programme ne devront pas supprimer de séance du programme normal.

Par contre, il ne sera pas accordé de dérogation pour les lundis de Pâques et Pentecôte, ainsi que pour le samedi 1^{er} mai.

CENSURE

Notification n° 36 du 8 mars 1943
Film interdit : « La Croisière jaune ».

VIVIANE ROMANCE L'INCARNATION IDEALE DE « CARMEN »

Peu de metteurs en scène ont connu plus de succès que Christian-Jaque. C'est ce que grand garçon sympathique à la ferveur de son métier, qu'il brûle d'une ardeur communicative. Rien n'est plus contagieux que son sourire si ce n'est sa flamme, que sa bonne humeur si ce n'est son enthousiasme. Et c'est bien exactement la « nature » qu'il fallait pour tourner « Carmen ».

« Carmen », c'est Viviane Romance. On avait dit à Christian-Jaque : « Vous allez la trouver butée, difficile à manier, ayant sa conception personnelle de son rôle et se refusant à l'abandonner... » Et voilà qu'il trouve la plus charmante, la plus intelligente des interprètes, éprise autant que lui de son métier, disposée à tout écouter qui pût améliorer son jeu, désireuse sincèrement d'entendre et de suivre les conseils de son metteur en scène, pourvu qu'il lui montre ce que l'œuvre commune y pouvait gagner. De sorte, que leur collaboration marcha, non seulement sans le moindre heurt, mais encore en pleine entente, qui pourrait se résumer par : « le film d'abord ».

L'œil tour à tour tendre, provocant, dédaigneux, la lèvre sensuelle, l'épaulé, la taille souple, la jambe fine, le pied agile, Viviane Romance paraît échappée des pages de Prosper Mérimée, toute vive, toute prête pourtant à mourir pour qui elle a aimé, plutôt qu'à vivre pour qui elle n'aime pas. Guidée par ce merveilleux conducteur d'artistes qu'est Christian-Jaque, on peut dire qu'elle a réussi dans « Carmen », sa meilleure création, la plus vraie.

AIME CLARIOND DANS UN ROLE MODERNE

Depuis qu'il a été un remarquable Fouché dans « Madame Sans-Gêne », les metteurs en scène ne voyaient plus Aimé Clariond que dans des rôles historiques ou tout au moins en costumes. Dans le cinéma, un rien suffit parfois pour coller à un acteur une étiquette qui est certes méritée, mais qui devient gênante, à force d'être exclusive. Aussi c'est avec soulagement que les innombrables admirateurs et surtout les admiratrices de l'excellent comédien apprendront que son metteur en scène actuel, André Hugon, a décidé de rompre la nouvelle tradition et de confier à Aimé Clariond un rôle moderne. En effet, dans « Le Chant de l'Exilé » qu'il interprète aux côtés de Tino Rossi et de Ginette Leclerc, le sociétaire de la Comédie-Française a abandonné son costume d'époque. Nous le retrouvons presque tel qu'il est à la ville. Bien sûr, tel qu'il est au physique, car au moral, c'est une autre histoire. Clariond joue un personnage plutôt inquiétant. Mais ne dévoilons pas l'intrigue.

« LE CAMION BLANC »
C'est à Palavas-les-Flots que Léo Joannon a réalisé la majeure partie de son film *Le Camion Blanc*, dont il avait écrit le scénario en collaboration avec Jean-Paul Antoine, André Cayatte et a composé les dialogues.

Les scènes tournées à Palavas-les-Flots furent réalisées avec la collaboration d'Albert Rancy et des chevaux et des éléphants du Cirque Amar. Léo Joannon et ses interprètes parcoururent ensuite avec *Le Camion Blanc* plus de 4.000 kilomètres sur les routes de France pour compléter le travail d'extérieurs du film ; voyage qui fut marqué de nombreux événements, tantôt tragiques, tantôt comiques qui donneront encore un supplément d'intérêt au *Camion Blanc*. La réalisation du film vit ensuite son achèvement à Paris, aux studios d'Épinay.

Rappelons que *Le Camion Blanc* a pour principaux interprètes : Jules Berry, Blanchette Brunoy, François Périer, Roger Karl, Charpin, Jean Parédès, Marguerite Moréno, Mila Parély, Olivier Darrieux, etc.

A PARIS, SORTIE EN DOUBLE EXCLUSIVITE DES « AILES BLANCHES »

C'est le 10 mars que le film de Robert Péguy, *Les Ailes Blanches*, a effectué sa sortie en grande exclusivité à Paris au « Paris » et au « Biarritz ». Aussi bien la clientèle des Champs-Élysées que celle des Boulevards a réservé à cette belle réalisation un accueil qui laisse supposer pour *Les Ailes Blanches* une carrière exceptionnellement brillante. La grande triomphatrice du film est incontestablement Gaby Morlay qui, dans un personnage qui s'apparente à celui qui fit son succès dans *Le Voile Bleu* nous donne une nouvelle preuve d'un talent de gaby Morlay le succès des *Ailes Blanches*, Saturnin Fabre, Marcelle Géniat, Jacques Dumessnil, Irène Corday, Jacques Baumer, Jacqueline Bouvier, Lysiane Rey, Pierre Magnier, Christian Gérard et Charles Lemontier.

LE RETOUR DE FERNAND FABRE
Fernand Fabre est un de nos meilleurs comédiens, c'est aussi un de nos acteurs les plus racés. Depuis des années déjà on n'avait plus pensé à exploiter son talent au cinéma. Pourquoi ? Voilà un de ces petits mystères de la vie cinématographique. On le croyait même mort et Fernand Fabre eut bien de la peine, après l'armistice, à faire admettre qu'il était bien vivant et qu'il revenait simplement de captivité. Il y a plusieurs mois encore, notre excellent confrère Jacques Chabannes réclamait pour lui des rôles. Aujourd'hui, c'est fait, Fernand Fabre revient au studio. Voilà une bonne idée à l'actif des Productions Miramar qui lui ont confié un rôle important dans « L'Escalier sans Fin », le film dramatique imaginé par Charles Spack et que tourne en ce moment Georges Lacombe avec Pierre Fresnay et Madeleine Renaud dans les rôles de tête. Belles dames, attention, vous allez revoir Fernand Fabre !

NOUVELLES OFFICIELLES

NOUVELLE SOCIÉTÉ
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU FILM (Appareils cinématographiques). Du 6, rue Daru, au 14, rue de Marignan, à Paris.

HEURE DE FERMETURE DES CINEMAS

Pour les villes de Marseille, Plan-de-Cuques, Allauch, Septèmes, Les Pennes-Mirabeau, Le Rove, l'heure de fermeture des cinémas est reportée de 22 h. à 22 h. 30, sans modification du couvre-feu.

Midi Cinéma Location MARSEILLE

A Marseille à partir du 24 Mars au «RIALTO»

LA COURONNE DE FER

Un film monumental

Jean GALLAND
Georges ROLLIN
ALERME dans
L'HOMME SANS NOM

Distribué par S. E. L. B. FILMS
LYON TOULOUSE BORDEAUX
32, Rue Grenette 21, Rue Maury 7, Rue Segaller

TOBIS

VIKTOR KOWA
Passionnant!
L'affaire STYX

MARSEILLE LYON TOULOUSE

Encore un effort magnifique de la production française

L'oeuvre immortelle
L'Henzi Mutzer

LA VIE DE BOHEME

Réalisation de Marcel L'Herbier

Un résultat à noter
342.000 frs avec

Documents Secrets

au «Gaumont-Palace» de Toulouse

Un film 100 % commercial

CYRNO FILM DISTRIBUTION

«Pathé-Cosmopolium-Cinéma»
vous rappelle sa sensationnelle production 1942-43

BOLERO
LE VOILE BLEU
A VOS ORDRES MADAME
PONTCARRAL
PORT D'ATTACHE
SECRETS
MONSIEUR DES MOURBINES
L'ANGE DE LA SUIT

Vous rirez bientôt... aux aventures de...

Edwige Feuillère
Raymond Rouleau
André Luguet dans

L'Honorable Catherine

HÉLIOS-FILM MARSEILLE LYON-CINÉMA LYON